

Xtrackers US Treasuries Ultrashort Bond UCITS ETF

Supplément du Prospectus

Le présent Supplément contient des informations sur le compartiment Xtrackers US Treasuries Ultrashort Bond UCITS ETF (le « **Compartiment** »), un compartiment de Xtrackers (IE) plc (la « **Société** ») une société d'investissement de type ouvert, sous forme de société d'investissement à capital variable avec responsabilité séparée entre les compartiments, régie par le droit irlandais et autorisée par la Banque centrale d'Irlande (la « **Banque centrale** »).

Le présent Supplément fait partie intégrante du prospectus, ne doit pas être distribué sans être accompagné de celui-ci (hors destinataires précédents du prospectus de la Société daté du 15 juin 2023 (le « Prospectus »)) et doit être lu conjointement avec le Prospectus.

Xtrackers (IE) plc

En date du 2 octobre 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Compartiment est un ETF (fonds indiciel coté en bourse). Les Actions du Compartiment sont transférables en totalité aux investisseurs et seront cotées à des fins de négociation sur une ou plusieurs bourses.

CONDITIONS DES ACTIONS REPRÉSENTANT DES PARTICIPATIONS DANS LE COMPARTIMENT

Objectif d'Investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est de suivre la performance nette de frais et dépenses de l'Actif sous-jacent, l'indice FTSE US Treasury Short Duration (l'« **Indice de Référence** »). L'Indice de Référence reflète le rendement de la dette souveraine à court terme émise par le gouvernement des États-Unis.

L'Indice de Référence comprend les dettes souveraines émises par le gouvernement des États-Unis qui répondent à des exigences spécifiques en matière d'échéance et de liquidité. De plus amples informations concernant l'Indice de Référence figurent à la section « Description générale de l'Actif sous-jacent ».

Politique d'Investissement

Pour tenter d'atteindre l'objectif d'investissement, le Compartiment adoptera une Politique d'Investissement Direct. Rien ne permet d'assurer que l'objectif d'investissement du Compartiment sera en réalité atteint.

Le Compartiment visera à répliquer ou à suivre la performance de l'Indice de Référence nette de frais et dépenses en détenant un portefeuille composé de titres à revenu fixe constitutifs de tout ou partie des titres compris dans l'Indice de Référence, de valeurs mobilières non liées (les « **Titres sous-jacents** »). Le Compartiment est géré selon une approche passive et est un Compartiment à Réplication optimisée (tel que décrit dans le Prospectus à la rubrique « *Compartiments à Investissement Direct suivant une approche passive* »). L'échantillon optimisé de titres déterminé sera sélectionné dans le but de fournir l'échantillon le plus représentatif de l'Indice de Référence sur la base de son évaluation des Titres sous-jacents en fonction de facteurs comprenant de façon non limitative la corrélation des Titres sous-jacents à l'égard de l'Indice de Référence ainsi que l'exposition, la liquidité et le risque relatifs aux Titres sous-jacents. Les valeurs mobilières non liées détenues par le Compartiment seront généralement similaires aux titres compris dans l'Indice de référence. Des informations complètes sur la composition du portefeuille du Fonds seront publiées quotidiennement sur le site Internet www.Xtrackers.com.

Les Titres sous-jacents sont cotés ou négociés sur les marchés et bourses recensés en Annexe I du Prospectus et les Titres sous-jacents sont achetés par le Compartiment auprès d'un courtier ou d'une contrepartie négociant sur les marchés et bourses recensés en Annexe I du Prospectus.

Tel que décrit de façon plus détaillée à la section « Gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés » ci-après et dans le Prospectus, le Compartiment peut également investir dans des titres qui ne sont pas des composants de l'Indice de Référence et/ou dans des instruments financiers dérivés (« **IFD** ») relatifs à un composant de l'Indice de Référence, à des fins de gestion efficace de portefeuille, lorsque lesdits titres et/ou IFD présentent un profil risque/rendement similaire à celui de l'Indice de Référence, à un composant de l'Indice de Référence ou à un sous-ensemble de composants de l'Indice de Référence.

Le Compartiment peut investir dans des actifs liquides à titre accessoire qui peuvent inclure des dépôts garantis et/ou non garantis et/ou des parts ou titres d'autres OPCVM ou d'autres organismes de placement collectif qui poursuivent une stratégie de marché monétaire/numéraire ou qui sont liés à l'Indice de Référence ou des composants de l'Indice de Référence.

Les investissements et actifs liquides que le Compartiment peut détenir à titre accessoire seront évalués, avec les éventuelles commissions et charges, par l'Administrateur à chaque Date d'évaluation pour déterminer la Valeur Liquidative du Compartiment conformément aux règles spécifiées dans le corps du Prospectus.

La valeur des Actions du Compartiment est liée à l'Indice de Référence (et, pour la Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change, à l'accord de couverture concerné, tel que décrit dans « **Méthodologie de couverture contre le risque de change des Catégories d'Actions** »), dont la performance peut évoluer à la hausse comme à la baisse. Les investisseurs doivent dès lors être conscients que la valeur de leur investissement est susceptible tant de se déprécier que de s'apprécier et doivent accepter le fait que rien ne garantit qu'ils récupéreront leur investissement initial.

Le Compartiment n'a pas de Date finale de rachat. Cependant, les Administrateurs peuvent décider de liquider le Compartiment conformément aux conditions précisées dans le Prospectus et/ou les Statuts.

Couverture des Catégories d'Actions

La Catégorie d'Actions « 3C – MXN Hedged » (la « **Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change** »), tel qu'indiqué à la section « Description des Actions » ci-après et fait l'objet d'une couverture de change.

Le Compartiment visera à se couvrir contre les risques de change liés aux Titres sous-jacents du portefeuille qui diffère de la devise de la Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change conformément à la « **Méthodologie de couverture contre le risque de change des Catégories d'Actions** » stipulée dans le Prospectus.

Les investisseurs doivent noter que la Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change n'élimineront pas complètement le risque de change, ou n'offriront pas une couverture précise, et les investisseurs pourront ainsi être exposés à d'autres devises que la devise de la Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change.

Gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés

Le Compartiment peut utiliser des techniques et des instruments liés aux valeurs mobilières, le cas échéant, conformément aux conditions et aux limites préconisées par la Banque centrale et aux conditions stipulées dans le Prospectus et le présent supplément en matière de gestion efficace de portefeuille. Le Compartiment ne peut souscrire des transactions de prêt de titres à des fins de gestion efficace de portefeuille que conformément aux conditions et aux limites préconisées par la Banque centrale.

Le Compartiment peut également investir dans des IFD sous réserve des conditions et limites préconisées par la Banque centrale en matière de gestion efficace de portefeuille, tels que décrits dans le Prospectus. Pour plus de détails sur les IFD que le Compartiment peut utiliser, veuillez vous reporter à la section intitulée « **Utilisation d'instruments dérivés par les Compartiments à Investissement direct** », qui est énoncée dans le Prospectus.

La Société utilise un processus de gestion des risques qui lui permet d'évaluer précisément, de surveiller et de gérer à tout moment les risques liés aux positions du Compartiment sur les IFD ainsi que leur contribution au profil de risque global du portefeuille d'actifs d'un Compartiment. Sur simple demande, la Société transmettra des informations complémentaires aux Actionnaires concernant les méthodes utilisées pour gérer les risques, y compris les limites quantitatives appliquées et toute évolution récente des caractéristiques de risque et de rendement des principales catégories d'investissement du Compartiment concerné.

Calcul du risque global

Le Compartiment utilisera l'approche par les engagements pour évaluer le risque global du Compartiment et veiller à ce que le recours aux instruments dérivés par le Compartiment reste dans les limites spécifiées par la Banque centrale. Le risque global sera calculé quotidiennement. Bien que le Compartiment puisse recourir à l'effet de levier au moyen des IFD, tout effet de levier ne dépassera pas 100 % de la Valeur Liquidative du Compartiment.

Restrictions d'Investissement

Les restrictions d'investissement générales précisées dans la section « Restrictions d'Investissement » du Prospectus s'appliquent au Compartiment.

En outre, le Compartiment investira au maximum 10 % de ses actifs en parts ou actions d'autres OPCVM ou d'autres OPC afin de conserver son éligibilité aux investissements à l'actif des OPCVM régis par la Directive sur les OPCVM.

Les Administrateurs pourront imposer d'autres restrictions d'investissement en tant que de besoin, sous réserve qu'elles soient compatibles ou dans l'intérêt des Actionnaires, afin de se conformer aux lois et réglementations des pays où se trouvent ces Actionnaires. Les restrictions d'investissement concernées seront incluses dans un Supplément mis à jour.

Emprunt

La Société ne peut emprunter, pour le compte du Compartiment, que 10 % maximum de la Valeur Liquidative du Compartiment, à condition que cet emprunt soit provisoire. Les actifs du Compartiment peuvent être grevés en

garantie pour ces emprunts.

Avertissement particulier en matière de risque

Les investisseurs sont priés de noter que le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital et que le capital investi n'est ni protégé ni garanti. Les investisseurs engagés dans ce Compartiment doivent être aptes et disposés à subir des pertes pouvant aller jusqu'à la totalité des sommes investies.

Risque lié à la couverture de change

Dans le but d'atténuer les risques de fluctuations de devise d'une Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change par rapport à la devise des composants du portefeuille (lorsque la devise desdits composants diffère de la devise concernée de la Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change), des transactions sur des instruments dérivés spécifiques aux Catégories d'Actions afin d'acquérir des couvertures de change pour chaque Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change seront effectuées. Le rendement des transactions sur des instruments dérivés spécifiques à la Catégorie d'Actions peut ne pas compenser totalement les fluctuations de change réelles entre la devise de la Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change et les expositions de change des titres qui constituent la part du portefeuille relative à la Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change. Il ne peut être garanti que ces activités de couverture seront totalement efficaces et atteindront l'objectif pour lequel elles ont été mises en place. Bien que la couverture contre les risques de change réduise les risques et pertes dans des conditions de marché défavorables, elle peut également réduire et totalement contrebalancer les gains dans des conditions de marché qui auraient été favorables si la position n'avait pas été couverte. Par conséquent, la performance d'une Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change peut différer de celle de l'Actif sous-jacent du fait des opérations de couverture de change.

Concentration de l'Indice de Référence

L'Indice de Référence se concentre sur la dette souveraine émise par un seul gouvernement. Les changements dans la situation financière du gouvernement, les changements dans des conditions économiques ou politiques particulières qui touchent le gouvernement et les changements dans les conditions économiques ou politiques générales peuvent avoir une incidence sur la valeur de la dette émise par le gouvernement. Ces changements spécifiques à l'émetteur peuvent avoir une incidence négative sur le rendement de l'Indice de Référence et sur le portefeuille de valeurs mobilières et d'actifs éligibles détenus par le Compartiment.

Les investisseurs seront également exposés à certains autres risques décrits à la section « Facteurs de risque » du Prospectus.

Profil de l'investisseur type

Les investisseurs potentiels dans le Compartiment doivent s'assurer qu'ils comprennent pleinement la nature du Compartiment, ainsi que la mesure de leur exposition aux risques associés à l'investissement dans le Compartiment et doivent étudier s'il est opportun pour eux d'investir dans le Compartiment.

L'investissement dans le Compartiment peut être adapté aux investisseurs disposant de connaissances et d'expérience en matière de placement dans ce type de produit financier, et qui comprennent et sont en mesure d'évaluer sa stratégie et ses caractéristiques pour prendre une décision d'investissement éclairée. En outre, ils doivent disposer d'un flux de trésorerie libre et disponible à des fins d'investissement et chercher à acquérir une exposition aux titres qui composent l'Indice de Référence. Comme la Valeur Liquidative par Action du Compartiment peut fluctuer et que sa valeur peut baisser, l'investissement dans le Compartiment doit être considéré comme adapté pour les investisseurs recherchant un rendement à moyen ou long terme. Cependant, les investisseurs potentiels doivent être préparés et disposés à subir des pertes pouvant aller jusqu'à la totalité des sommes investies.

Le Prospectus comprend des déclarations en matière de fiscalité liée au droit et aux pratiques en vigueur dans la juridiction concernée à la date de rédaction du Prospectus. Les déclarations ne donnent que des orientations générales aux investisseurs potentiels et aux Actionnaires et ne constituent pas un conseil juridique ou fiscal à leur intention. Il est par conséquent conseillé aux Actionnaires et investisseurs potentiels de consulter leurs conseillers professionnels concernant tout investissement dans le Compartiment, en particulier eu égard à leur situation fiscale et à leur taux d'imposition, qui peuvent évoluer dans le temps.

Politique en matière de dividendes

Le Compartiment n'envisage pas de verser de dividendes.

Informations générales liées à la

Devise de référence du

Compartiment USD

Heure limite d'acceptation Signifie 16 h 30 (heure de Dublin) le Jour de Transaction.

Volume minimum du Compartiment 50 000 000 USD

Période de règlement Désigne une date jusqu'à neuf Jours ouvrables après le Jour de Transaction¹.

Prêt de titres Oui

Agent de prêt de titres Deutsche Bank AG, agissant par l'intermédiaire de son siège de Francfort et de ses succursales de Londres et New York

Allocation de commission de prêt L'Agent de prêt de titres se verra verser une commission pour les services fournis en rapport avec toute Transaction de prêt de titres.

Revenu issu du prêt de titres Dans la mesure où le Compartiment recourt au prêt de titres pour réduire les coûts, le Compartiment recevra finalement 70 % des revenus connexes générés ; 15 % seront alloués au Gestionnaire de Portefeuille Délégué et l'Agent de prêt de titres recevra les 15 % restants. Pour faciliter cette répartition, le Compartiment recevra initialement 85 % des revenus connexes générés, dont une part reviendra au Gestionnaire de Portefeuille Délégué. L'Agent de prêt de titres agit en qualité d'agent de la société eu égard aux transactions de prêt de titres et le Gestionnaire de Portefeuille Délégué assure des services de surveillance des risques pour la Société en lien avec les transactions de prêt de titres. Étant donné que le partage du revenu issu du prêt de titres n'augmente pas les coûts d'exploitation du Compartiment, il a été exclu des chiffres figurant dans la section « Commissions et charges » ci-dessous.

Marché important Désigne un Marché important à réplification directe.

Description des Actions

	« 1C »	« 3C – MXN Hedged »
Code ISIN	IE00BM97MR69	IE00BM97MV06
Identifiant allemand de sécurité (WKN)	A2P7TP	A2P7TS
Devise	USD	MXN

¹ Si un Marché important est fermé à la négociation ou au règlement tout Jour ouvrable durant la période comprise entre le Jour de Transaction donné et la date de règlement prévue (incluse), et/ou que le règlement dans la devise de référence du Compartiment n'est pas disponible à la date de règlement prévue, les délais de règlement indiqués dans le présent Supplément peuvent être reportés sous réserve de la limite réglementaire portant sur les périodes de règlement, qui est égale à 10 Jours ouvrables à compter de l'Heure limite d'acceptation. La Société de Gestion peut déterminer d'autres heures à sa discrétion, qui seront communiquées sur le site Internet www.Xtrackers.com.

Prix d'émission initial	S/O	S/O
Date de lancement	3 septembre 2020	9 février 2021
Montant minimum d'investissement initial	50 000 USD	1 200 000 MXN
Montant minimum d'investissement supplémentaire	50 000 USD	1 200 000 MXN
Montant minimum de rachat	50 000 USD	1 200 000 MXN
Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change	Non	Oui

Commissions et charges

	« 1C »	« 3C –MXN Hedged »
Commission de la Société de Gestion	Jusqu'à 0,01 % par an	Jusqu'à 0,04% par an
Commission plateforme	Jusqu'à 0,05% par an	Jusqu'à 0,05% par an
Commission globale	Jusqu'à 0,06% par an	Jusqu'à 0,09% par an
Frais de Transaction du Marché Primaire	Applicables	Applicables
Frais de transaction	Applicables	Applicables
Niveau d'écart de suivi anticipé²	Jusqu'à 1%	

La présente section, intitulée « Commissions et charges », doit être lue conjointement à celle intitulée « Commissions et charges » dans le Prospectus.

² Le niveau d'écart de suivi anticipé indiqué représente l'écart de suivi des Catégories d'Actions non couvertes par rapport à l'Indice de Référence du Compartiment (qui est également non couvert).

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTIF SOUS-JACENT

La présente section dresse un bref aperçu de l'Indice de Référence. Elle résume les caractéristiques principales de l'Indice de Référence et n'en constitue pas une description exhaustive. En cas de divergence entre le résumé de l'Indice de Référence dans la présente section et la description complète de celui-ci, la description complète prévaudra. Les informations concernant l'Indice de Référence sont disponibles sur le site Internet mentionné ci-dessous à la section « Informations complémentaires ». Ces informations peuvent varier en tant que de besoin et les modifications seront décrites sur ledit site Internet.

Description Générale de l'Indice de Référence

L'Indice de Référence est administré par FTSE Fixed Income LLC (l'« **Administrateur de l'Indice** », dont l'expression doit inclure tout successeur à ce titre).

L'Administrateur de l'Indice applique des règles spécifiques sur l'univers de la dette souveraine éligible afin de déterminer les instruments de dette à inclure dans l'Indice de Référence. Les règles spécifiques pour déterminer si les titres se situent dans l'univers de la dette souveraine éligible prévoient que ces titres doivent être libellés en dollars américains, émis par le gouvernement américain et classés comme des titres du Trésor américain à taux fixe et à taux variable et des bons du Trésor américain avec un délai d'échéance compris entre un mois et un an pour les titres à taux fixe, et entre un mois et trois ans pour les titres à taux variable. Les autres critères d'éligibilité à la date du présent Supplément comprennent des exigences de liquidité relatives à la taille minimale de l'émission (soit un montant public de 5 milliards de dollars en circulation, à l'exclusion des participations de la Réserve fédérale) et l'exclusion de certains types de titres, y compris les TIPS, les STRIPS et les obligations remboursables.

L'Indice de Référence est calculé quotidiennement par l'Administrateur de l'Indice. Le prix des obligations de l'Indice de Référence correspond au cours acheteur.

L'Indice de Référence est calculé sur la base du rendement total, c'est-à-dire qu'il capitalise les détachements de coupons au sein de l'Indice de Référence. Les détachements de coupons, les remboursements partiels prévus et les remboursements complets non prévus sont conservés sous la forme de liquidités jusqu'à la prochaine date de rééquilibrage, date à laquelle ils sont réinvestis dans l'Indice de Référence.

La composition de l'Indice de Référence est rééquilibrée, mensuellement, chaque fin de mois. Les titres inclus dans l'Indice de Référence sont pondérés à chaque date de rééquilibrage en fonction de la valeur marchande relative de chaque émission.

La date de référence de l'Indice de Référence est le vendredi 28 février 2014.

Informations complémentaires

De plus amples informations sur l'Indice de Référence, y compris tous les critères d'éligibilité et les composants pertinents, sont disponibles sur <https://www.yieldbook.com/m/indexes/fund/> et de plus amples informations sur l'Indice de Référence, y compris la méthodologie, sont disponibles sur <https://www.yieldbook.com/m/indices/search.shtml>.

IMPORTANT

Xtrackers US Treasuries Ultrashort Bond UCITS ETF (le « **Compartment** ») a été développé uniquement par la Société. Le Compartiment n'est en aucune manière lié à, ni parrainé, ni cautionné, ni vendu, ni promu par London Stock Exchange Group plc ou ses organismes de groupe (collectivement, le « **Groupe LSE** »). FTSE Russell est une dénomination commerciale de certaines sociétés du Groupe LSE.

Tous les droits afférents à l'indice FTSE US Treasury Short Duration (l'« **Indice** ») sont dévolus à la société du Groupe LSE concernée qui détient l'Indice. « FTSE® » et « The Yield Book® » sont des marques déposées de la société du Groupe LSE concernée et sont utilisées par toute autre société du Groupe LSE sous licence.

L'Indice est calculé par ou pour le compte de FTSE Fixed Income, LLC ou d'une de ses entités affiliées, d'un agent ou d'un partenaire. Le Groupe LSE n'accepte aucune responsabilité envers quiconque découlant (a) de l'utilisation de l'indice, de la confiance accordée à celui-ci ou de toute erreur le concernant, ou (b) de l'investissement dans le Compartiment ou de son exploitation. Le Groupe LSE n'établit aucune affirmation, prédiction, garantie ou déclaration que ce soit quant aux résultats du Compartiment ou à l'adéquation de l'Indice par rapport aux fins pour lesquelles il est utilisé par la Société.